

Règlement du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2013 – 2016 (CFPMH)

Préambule :

La FFVoile organise une compétition : le Championnat de France Promotion Monotypes Habitables afin de rassembler les classes monotypes habitables pouvant justifier d'une pratique sportive de compétition (Cf. article VII Classes admissibles). Un titre de Champion de France est décerné à l'équipage vainqueur dans chacune des classes respectant les critères définis dans le règlement ci-dessous.

Règlement du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables

I - REGLEMENT

Le Championnat de France Promotion Monotypes Habitables (CFPMH pour le reste du document) est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la FFVoile.

II - ORGANISATION

- La FFVoile délègue l'organisation technique du CFPMH, sous couvert d'une ligue, à un club, appelé club organisateur pour le reste du document et en acceptant d'organiser le CFPMH, le club organisateur accepte de fait les termes du présent règlement. L'avis de course doit être soumis à la FFVoile avant parution officielle.

III - PROGRAMME 2013

Nom de l'épreuve	Dates	Lieu
CFPMH – Grand prix de l'Ecole Navale	8 - 12 mai 2013	Club Voile Ailée – Lanvéoc Poulmic - Ecole Navale

IV- CALENDRIER

Le club organisateur de l'épreuve doit respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile.

La dénomination « **Championnat de France Promotion Monotypes Habitables** » est l'intitulé de la compétition qui apparaît dans l'avis de course, le formulaire d'inscription, les instructions de course de l'épreuve, ainsi que dans tout autre document de promotion ou de communication.

Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée après parution du calendrier officiel, sauf avec l'accord de la FFVoile.

Toute infraction à cet article pourra invalider le titre du CFPMH.

V- PUBLICITE

L'organisateur et les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et la prescription de la FFVoile relative à ce code.

VI - BATEAUX

Le CFPMH est ouvert aux classes monotypes habitables, respectant les critères définis dans l'article

VII « Classes admissibles ».

Tous les bateaux participant au CFPMH doivent être conformes à leurs règles de classe. Toute modification éventuelle aux règles de classe proposée en accord avec la Classe concernée, devra, pour être applicable, figurer à l'avis de course du CFPMH.

VII - CLASSES ADMISSIBLES

A – Critères d'admissibilité :

Pour être admissible et pouvoir participer au CFPMH, une classe doit retourner à la FFVoile un acte de candidature avant le 30 janvier de l'année du championnat, cachet de la poste faisant foi, et remplir les critères ci-dessous :

1 - Affiliation :

- Les classes candidates doivent justifier d'une affiliation à la FFVoile.

2 - Nombre de cotisants :

- Justifier d'un nombre de cotisants supérieur ou égal à 20

3 - Activité :

- Justifier d'une pratique sportive de compétition.

B – Instruction des candidatures :

- La Commission Monotype juge de l'admissibilité des classes candidates en s'assurant du respect des critères énoncés dans l'article VII A- et proposera au vice président en charge du Département Habitable, la liste des classes admissibles au CFPMH.
- La Commission Monotype sélectionnera, dans la liste des classes admissibles, celles qui concourront durant quatre (4) ans (2013 - 2016 inclus) pour le titre de CFPMH. La Commission Monotype doit respecter les critères de sélection suivants :
 - o Les classes sélectionnées doivent justifier d'une participation régulière de quinze bateaux durant plusieurs éditions précédentes de ce Championnat de France.
 - o Les classes sélectionnées doivent s'engager à participer au CFPMH durant les quatre (4) prochaines années (2013 – 2016 inclus).
 - o Les classes sélectionnées doivent faire leurs meilleurs efforts pour respecter une progression de participation sur ce championnat de France Promotion.
- Le Département Habitable fera approuver la liste des classes concourant au titre de Champion de France Promotion Monotypes Habitables pour les quatre (4) années par le Bureau Exécutif de la FFVoile.

La décision du Bureau est sans appel.

VIII - DELIVRANCE DES TITRES DE « CHAMPION DE FRANCE PROMOTION MONOTYPES HABITABLES » :

Les titres de « Champion de France », « Vice Champion de France » et « 3^{ème} au Championnat de France » seront décernés aux premiers équipages des classes sélectionnées par la Commission Monotype et approuvées par le Département Habitable et le Bureau Exécutif de la FFVoile.

IX - ADMISSIBILITE DES EQUIPAGES

- Un équipage peut s'inscrire au CFPMH à condition que tous ses membres soient en règle avec le code d'admissibilité ISAF.
- Tous les équipages français doivent être en règle avec leurs règles de classe et titulaires d'une licence FFVoile annuelle valide avec un visa médical.
- Tout équipier mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.

X - PRINCIPES DE CLASSEMENT

A l'issue du CFPMH, les bateaux seront classés dans leur Classe respective, conformément au système de points a minima, Annexe A des RCV 2013 - 2016.

En cas d'égalité, les équipages ayant le même nombre de points, seront départagés en utilisant la règle A8 des RCV 2013-2016.

XI - LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile sous couvert de la Commission Centrale d'Arbitrage.

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
Commission Nationale Monotypes
17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tel. :01 40 60 37 21 - Fax : 01 40 60 37 37
marc.bouvet@ffvoile.fr
www.ffvoile.fr

Acte de candidature
Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2013 - 2016

Association de Classe

Intitulé : N° affiliation :

Bateau : Date d'affiliation :

Longueur Hors tout : Tirant d'eau :

Informations administratives

Nom Prénom du Président :

Adresse ou écrire à l'association :

Tel : Fax :

Portable.....@mail :

Nombre de cotisants à l'association de classe

Chiffre 2009 :Chiffre 2010.....Chiffre 2012.....

Nombre de participants au Championnat de France Monotypes Habitables – Grand Prix de l'Ecole Navale

Chiffre 2009 : Chiffre 2010 : Chiffre 2011 : Chiffre
2012 :

Engagement de participation au Championnat de France Promotion Monotypes Habitables 2013 – 2016 : oui / non

Participation de la classe

Estimation du nombre de participants pour les éditions 2013 - 2016 du

CFPMH :.....

Rappel : Une classe admissible qui ne pourrait pas justifier de la participation d'au moins 5 bateaux régulièrement préinscrits au CFPMH-GPEN à la date du 15 avril 2013, devra contacter l'organisateur et définir avec ce dernier si ladite classe est admise à courir cette compétition.